

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT : A / C Detective Dye 707

CODE DU PRODUIT :

USAGE GÉNÉRAL : Détection des fuites de réfrigérant

DESCRIPTION DU PRODUIT : Matériau combustible jaune pâle



NOM DU FABRICANT

Bright Solutions International, LLC

DATE DE PRÉPARATION : 11 août 2009

REPLACE : 18 mars 2008

EMAIL ADDRESS: MSDS@brightsol.com

Page 1 de 4

ADRESSE (NUMÉRO, RUE, BOÎTE POSTALE)

1738 Maplelawn Dr.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR INFORMATIONS

(248) 614-9063

(VILLE, ÉTAT ET CODE POSTAL)

Troy, MI 48084

PAYS

USA

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

CHEM • TEL (800) 255-3924 Outside USA (813) 248-0585

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

SYNOPSIS DES URGENCES

Supportez la combustion. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Emblèmes du risque pour ce produit: T. Les Phrases du risque - R61, 36/37/38

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

INHALATION : Aucun n'a attendu, cependant, certains individus peuvent être sensibilisés et peuvent être éprouvés nausée mineure ou maux de tête. Inhaler brouillard aéroporté pourrait endommager aux poumons.

PEAU : Aucuns problèmes ne sont attendus, contact prolongé peut causer l'irritation.

YEUX : Ce produit est un irritant à l'oeil. Contactez avec les yeux causera l'irritation.

INGESTION : Causer détresse gastrique, vomissement et diarrhée. Toute matière aspirée pendant vomir peut causer la blessure du poumon.

CARCINOGENICITÉ

NTP ? Non MONOGRAPHIES IARC ? Non RÉGLEMENTÉ OSHA ? Non

SECTION 3 - COMPOSANTS DANGEREUX

COMPOSANTS DANGEREUX	% (par poids)	No CAS	No EINECS	Symbole danger	PHRASES R Texte intégral Section 16
1-Methyl-2-pyrrolidone (a,b)	10 - 30	872-50-4	212-828-1	T	R-61, 36/37/38
Colorant propriétaire (c)	1 - 5	ne spécifié pas	ne spécifié pas	NC	Ne classé pas

(a) Voir section 15

(b) La Proposition 65 de Californie, Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Loi sur l'eau potable et la réglementation des substances toxiques) de 1986, produits chimiques reconnus par l'État comme étant une cause de cancer ou de toxicité pour la reproduction. Au cours des activités professionnelles, une personne doit avertir celles qui pourraient consommer, venir en contact ou être de toute autre façon exposées à ce produit chimique.

(c) Le produit spécifique n'est pas identifié dû à statut du Secret du Commerce. Dans les renseignements complémentaires des situations de secours peut être obtenu par le sur - le médecin du devoir qui appelle le nombre de l'information de secours a inscrit au-dessus. Référencez 29 CFR 1910.1200 et / ou 40 CFR 350.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NOM DU PRODUIT : BSL 714
11 août 2009

Page 2 de 4

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

INHALATION : Enlevez la victime à air entrant; cherchez l'attention médicale si les symptômes persistent.

PEAU : Enlevez l'habillement pollué; lavez la affectée région avec savon et eau; blanchissez habillement contaminé avant réutilisation. Si irritation persiste, cherchez attention médicale.

YEUX : Enlevez de lentilles de contact; rincez de yeux avec l'eau pour 15 minutes en tenant des paupières ouvert; si irritation persiste, cherchez attention médicale.

INGESTION : Donnez deux verres d'eau pour la dilution; Persuadez vomir NOT; cherchez l'attention médicale; ne donnez jamais n'importe quoi par bouche à une personne inconsciente.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RISQUES GÉNÉRAUX : Le produit supportera la combustion. Les produits de combustion incluent composés de carbone, hydrogène et oxygène, y compris monoxyde de carbone.

MOYENS D'EXTINCTION

Sec chimique, le brouillard de l'eau, mousse extincteur ou dioxyde de carbone.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

matériel respiratoire indépendant; gardez des récipients frais pour prévenir intensification de la pression et explosion possible quand exposé à la chaleur extrême. L'avertissement - matière supportera combustion!

RISQUES PARTICULIERS DE FEU ET D'EXPLOSION: Les récipients fermés peuvent exploser dû à intensification de pression quand exposé à la chaleur extrême.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX

Fumez, vapeurs, oxydes de carbone.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION:OU DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL : CAUTION - INFLAMMABLE - Évacuez et aérez la région; enlevez toutes les sources d'étincelles, ignition et flammes ouvertes; Tenez et absorbez dans absorbant approuvé; placez matière dans récipients approuvés pour disposition; ne lavez pas à égout ou voie navigable.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

PRECAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET LE STOCKAGE : Gardez récipient fermé quand pas en usage; protégez des récipients d'abus; protégez de températures extrêmes et flammes ouvertes. CAUTION - Le produit supportera la combustion.. Laissez des chimique hors de portée d'enfants.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS DANGEREUX	NIOSH				ACGIH			
	TWA ppm	TWA mg/m3	STEL ppm	STEL mg/m3	TWA ppm	TWA mg/m3	STEL ppm	STEL mg/m3
1-Methyl-2-pyrrolidone (a,b)	100 *							
Colorant propriétaire (c)	Non établi				Non établi			

(*) L'ACGIH Threshold Limit Value (TLV) n'a pas été établi ni OSHA a établi la Permissible Exposure Limit (PEL) par conséquent les limites décrites ont été établies comme directives par le fabricant pour ce produit.

PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE : Aucun requis; si le brouillard est créé, un NIOSH a approuvé le respirateur capable enlever matière particulaire d'air doit être porté. Faites référence à 29 CFR 1910.134 ou Norme européenne EN 149 pour

GANTS DE PROTECTION : Recommandé pour protection générale

PROTECTION DES YEUX : usure sécurité chimiques lunettes avec bouclier du visage complet quand éclabousser est possible. Voir 29 CFR 1910.133 ou Standard européen EN166.

AUTRES ÉQUIPEMENTS OU VÊTEMENTS DE PROTECTION : appareil du collyre tout près

PRATIQUES DE TRAVAIL/HYGIÈNE : Observez des procédures de lieu de travail sûres. Minimisez contact du corps avec tous les chimique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NOM DU PRODUIT : BSL 714
11 août 2009

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FORME ET ODEUR Liquide jaune léger, odeur caractéristique	PRESSION DE VAPEUR < 0.1 mm Hg @ 20° C
pH ne pas déterminé	DENSITÉ (EAU = 1) 1.012
POINT/INTERVALLE D'ÉBULLITION 203°F (95° C)	SOLUBILITÉ DANS L'EAU miscible
POINT D'ÉCLAIR 195° F (90,6° C)	VISCOSITÉ Semblable à l'eau
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ LEL: pas applicable UEL: pas applicable	DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) > 1
TEMPÉRATURE D'AUTOIGNITION Pas déterminé	TAUX D'ÉVAPORATION (EAU = 1) < 1

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ INSTABLE: STABLE : X	CONDITIONS À ÉVITER : températures extrêmes, flammes ouvertes
--------------------------------------	---

INCOMPATIBILITÉ (PRODUITS À ÉVITER) : Forts oxydants, forts acides.

DÉCOMPOSITION OU PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Décomposition ne se produira pas si a manié et a entreposé correctement. En cas d'un feu, oxydes de carbone, les hydrocarbures, vapeurs, et fumée peuvent être produits.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE PEUT SE PRODUIRE: NE SE PRODUIRA PAS: X	CONDITIONS À ÉVITER : aucun
--	-----------------------------

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Composants dangereux	No CAS No EINECS	DL50 de l'ingrédient (Spécifier espèces et voie)	CL50 de l'ingrédient (Spécifier espèces)
1-Methyl-2-pyrrolidone (a,b)	872-50-4 212-828-1	3914 mg / kg Orale / rat	> 5.1 mg / l / 4H Inhalation - rabbit
Colorant propriétaire (c)	ne spécifié pas ne spécifié pas	> 5000 mg / kg Orale / rat	Non établi

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune information n'est disponible quant aux effets adwerses de ce produit sur l'environnement. Aucune donnée COD ou BOD n'est disponible. Étant donné la composition chimique de ce produit, on suppose que le mélange peut être traité en tant que système de traitement biologique acclimaté des eaux usées en quantités limitées. Un tel traitement doit néanmoins être évalué et approuvé pour chaque système biologique particulier. Aucune des ingrédients de ce mélange n'est classé comme polluant marin.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Disposez de conformément à Local, Etat, et Règlements Fédéraux. Ce produit peut produire des vapeurs hasardeuses concentrées ou des vapeurs dans un récipient de la disposition qui crée un environnement dangereux. . Faites référence à "40 CFR Protection of Environment Parts 260 - 299" pour les règlements de la poubelle complets pour les matières inflammables. Consultez votre local, état, ou Agence de la Protection De l'environnement Fédérale avant de se débarrasser de tout chimique. Ne lavez pas à égout sanitaire ou voie navigable.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NOM D'EXPÉDITION CORRECT : Non réglementé	
Classe de Danger D.O.T/Groupe d'emballage : Non réglementée RÉFÉRENCE : Non applicable	Classe de Danger IATA/Groupe d'emballage : Non réglementée CLASSE DE DANGER IMDG : Non réglementée
NUMÉRO D'IDENTIFICATION UN/NA : Aucun ÉTIQUETTE : Aucune requise.	Code de matières dangereuses ADR/RID : Non réglementé CLASSE UN TDG/Groupe d'emballage: Non réglementée
SYMBOLES DE DANGER : Aucun	Numéro d'identification de danger (HIN): Aucun

Remarque: Les informations relatives au transport sont données uniquement pour référence. Le client est prié de consulter CFR 49 parties 100 - 177, IMDG, IATA, EU, TDG Nations Unies et les manuels d'information WHMIS (Canada) TDG pour les détails des règlements et des exceptions recouvrant les dimensions spécifiques de conteneur, les matériaux d'emballage et les méthodes d'expédition.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NOM DU PRODUIT : BSL 714
11 août 2009

Page 4 de 4

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TSCA (USA - Toxique Substance Control Act)

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire des substances chimiques du TSCA (U.S. Toxic Substances Control Act Chemical Inventory) ou sont exemptés au titre d'une Exemption pour faible volume accordée en conformité avec 40 CFR 723.50.

SARA TITLE III (USA - Superfund Amendments and Reauthorization Act)

311/312 Catégories de risque
Santé grave, irritation de l'oeil, irritation de la peau

313 Ingrédients rapportables :
pas applicable

CERCLA (USA - Comprehensive Response Compensation and Liability Act)

pas applicable

La Proposition 65 de Californie, Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Loi sur l'eau potable et la réglementation des substances toxiques) de 1986

Contient un produit chimique (1-Methyl-2-pyrrolidone) reconnu par l'État de Californie comme cause de cancer ou de toxicité pour la reproduction.

CPR (Canadian Controlled Products Regulations)

Ce produit a été classé selon les critères de danger des Règlements des produits contrôlés et la fiche MSDS contient toutes les informations requises par les Règlements des produits contrôlés. CLASSEMENT WHMIS : D2B

IDL (Canadian Ingredient Disclosure List)

Les composants de ce produit identifiés par numéro CAS et figurant sur la liste IDL (Canadian Ingredient Disclosure List) sont listés dans la Section 2.

DSL / NDSL (Canadian Domestic Substances List / Non-Domestic Substances List)

Les composants de ce produit identifiés par numéro CAS figurent sur la liste DSL ou NDSL et ils peuvent être ou ne pas être listés dans la Section 2. Sauf indication contraire, seuls les ingrédients classés «dangereux» sont listés en Section 2.

EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Les composants de ce produit identifiés par leurs numéros CAS figurent sur l'inventaire EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).

Indice de qualité de l'eau WGK: 1

VbK Index: A III

PHRASES R :

R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

SYMBOLE(S) REQUIS POUR ÉTIQUETTE

Très toxique



PHRASES S :

S23 Ne pas respirer la vapeur.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux
S26 En cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter le médecin.
S28 Après un contact avec la peau, lavez immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Notes et texte intégral des Phrases R

R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

CLASSES DE RISQUE HMIS

SANTÉ	2*	* = Danger d'intoxication chronique	2 = MODÉRÉE
FLAMMABILITÉ	2	0 = INSIGNIFIANT	3 = ÉLEVÉ
DANGER PHYSIQUE	0	1 = LÉGÈRE	4 = Extreme
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	B	Lunettes de la sûreté, Gants	

RÉCAPITULATIF DE LA RÉVISION :

Cette MSDS a été révisée dans les sections suivantes :
SECTION 2, 3, 15, 16

MSDS préparée par :

Comprehensive Data Base, Inc.
P.O. Box 686
Seffner, FL 33583 USA
(863) 644 - 3298 www.compdatabase.com or www.msds.cc

Les informations contenues dans cette MSDS sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne sont pas sujettes à garantie. Les données et les calculs sont basés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Les utilisateurs sont priés de confirmer à l'avance de leurs besoins que les informations sont à jour, applicables et adaptées aux applications. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas de blessures à l'acheteur ou à des tiers causées par le produit si les procédures de sécurité stipulées dans la fiche de données ne sont pas observées. En outre, le fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas de blessures causées par une utilisation anormale de ce produit, même si des procédures de sécurité raisonnables sont observées. Toutes les questions concernant ce produit doivent être adressées directement au fabricant du produit indiqué dans la Section 1.